



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 04 novembre 2022

## ARRETE TEMPORAIRE N° 730/2022

Code Voie : 1192  
RT 11

Le Maire de la ville de BASTIA,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

**Vu** le Code de la route,

**Considérant** la demande en date du 31/10/2022 de la **SAS ROCCA E TERRA** qui sollicite l'autorisation d'effectuer des carottages d'enrobés sur la RT 11 pour le compte de la CDC.

### ARRETE

**Article 1** : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **08/11/2022 à 22h00 au 09/11/2022 à 05h00**.

**Article 2** : La circulation est interdite sur la RT 11 au droit des travaux.

**Article 3** : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accident qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**Article 4** : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun de ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint déléguée



*Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*